

amendement 001

1. Le contrat prévoit-il l'exécution de tâches classifiées? (Non, aucune tâche classifiée n'est prévue.)
2. Il est indiqué que le prix de lot ferme ne doit pas dépasser 35 000 \$. Est-ce la valeur totale maximale prévue? (Oui, car il s'agit d'un contrat à court terme, devant expirer à la fin de l'exercice en cours. Il est possible qu'un contrat similaire visant le prochain exercice ou des exercices ultérieurs soit établi, si l'Office dispose des ressources nécessaires et si les services rendus se révèlent utiles.)
3. Est-ce que les tâches doivent être accomplies aux bureaux de l'Office ou à ceux de l'entrepreneur? (La présence de l'entrepreneur à l'Office n'est pas nécessaire. Les communications se feront par courriel ou par téléphone seulement.)